

# Enfin devant les juges !

**Communiqué de presse**  
**Jeu**di 7 juillet 2016

Le 14 septembre 2009, le syndicat Sud PTT déposait plainte auprès du parquet de Paris contre Didier Lombard -PDG de France Telecom/Orange- Louis Pierre Wenes et Olivier Barberot dont nous dénonçons « les méthodes de gestion d'une extraordinaire brutalité pour accélérer le départ d'un grand nombre d'agents de l'entreprise ».

L'instruction judiciaire commencée en 2010 s'est appuyée sur un rapport très complet de l'inspectrice du travail.

Le parquet vient d'adresser ses réquisitions au juge.

Les 3 dirigeants de l'époque et l'entreprise devront s'expliquer en correctionnelle pour harcèlement moral. Après l'enquête, 4 cadres supérieur-es dont l'instruction a établi des faits de complicité devraient également comparaître.

Afin de satisfaire des objectifs financiers très ambitieux, la direction de France Telecom/Orange entendait faire payer celles et ceux qui font la richesse de l'entreprise.

Entre 2006 et 2008, le PDG voulait «*sortir par les portes et les fenêtres*» 22000 salarié-es en 3 ans. Des milliers de mobilités contraintes étaient également imposées, alors que seulement 6000 recrutements étaient programmés.

La brutalité de la gestion des ressources humaines s'était accompagnée de 58 suicides de salarié-es de 2008 à 2010.

Sud n'avait pas seulement participé aux réactions collectives pour dénoncer ces drames. Après avoir co-créé l'observatoire du stress et des mobilités forcées, notre fédération avait déposé plainte.

Depuis, toutes les fédérations syndicales se sont portées parties civiles pour le procès qui s'annonce.

Les entreprises du CAC 40, sont d'abord soucieuses de payer les dividendes. La qualité des services rendus au public et le sort de celles et ceux qui font la richesse des entreprises passent après les objectifs financiers. Avec 20 000 départs annoncés et seulement 6000 recrutements pour les années 2016 à 2018, la satisfaction des actionnaires reste une priorité à Orange même si la violence est moindre puisque les départs concernent des salarié-es accompagnés vers la retraite.

**Sud continue de combattre cette logique financière qui, poussée à son extrême au plus fort de la crise sociale, a conduit nos collègues à perdre leur vie à la gagner.**

**Sud va s'adresser aux autres fédérations syndicales parties civiles pour coordonner nos efforts afin que les employeurs soient rendus pleinement responsables de leur gestion au mépris de la santé des salarié-es.**

**Sud**

**Fédération des activités postales et de télécommunications**

25/27 rue des Envergies 75020 Paris  
Tél : 01 44 62 12 00 - Fax : 01 44 62 12 34  
Courriel : sudptt@sudptt.fr  
Site : www.sudptt.fr

Union  
syndicale  
**Solidaires**